

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. | 6. Alain Beaulieu |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation conseiller no. 3 – Monsieur Guy Veillette
3. Rapport du maire et des conseillers
4. Période de questions portant sur un sujet à l'ordre du jour de la séance
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

CORRESPONDANCE

6. Remise aux membres du conseil

ADMINISTRATION

7. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2015
8. Discours du maire sur la situation financière
9. Horaire des fêtes – Fermeture du bureau municipal

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

10. Réglementation d'urbanisme; processus concordance – Mandat à la firme Les Services EXP inc.
11. Déplacement du cours d'eau Kezar; services d'arpentage complémentaires – Octroi de mandat à la firme Avizo Experts-Conseils
12. Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie- Adoption des objectifs de prévention et de protection et du plan de mise en œuvre
13. Permis sujet à un PIIA – 410-412, rue Woodward
14. Permis sujet à un PIIA – 91, rue Main
15. Permis sujet à un PIIA – 4255, chemin Magog

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

16. Collecte et transport des matières résiduelles, recyclables et organiques – Octroi de contrat à la firme Sani-Estrie inc.
17. Fourniture de sel – Octroi de contrat à Sel Warwick inc.
18. Fourniture de sable – Octroi de contrat à F. Racicot Excavation inc.
19. Location d'un véhicule de déneigement – Octroi de contrat à Bossé & Frère inc.

AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

20. Adoption — Règlement 2015-587 sur la tenue des séances du conseil
21. Avis de motion — Règlement 2015 – 588 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2016

ACCEPTATION DES ACHATS

22. Acceptation des comptes

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

- 23. Rapports des salaires nets – 2015-10
- 24. Déboursés de plus de 5 000 \$

- 25. VARIA
- 26. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt collectif
- 27. Levée de l'assemblée

2015-11-02.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 2.

ADOPTÉE

2015-11-02.02

ASSERMENTATION CONSEILLER NO. 3 – MONSIEUR GUY VEILLETTE

SUJET RETIRÉ

2015-11-02.03

RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire et les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

2015-11-02.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Vingt (20) citoyens assistant à la séance.

INTERVENANTS

OBJET

| | |
|----------------|---|
| Paul St-Pierre | Élections (droit de vote et vote par correspondance) |
| Dominique Cyr | Antenne de téléphonie cellulaire (consultation) |
| David Wilson | Antenne de téléphonie cellulaire (perte de revenus possibles) |
| Paul St-Pierre | Antenne de téléphonie cellulaire (délai avant information des citoyens) |
| Donald Watt | Antenne de téléphonie cellulaire (revenus anticipés) |
| Ouida Moliner | Antenne de téléphonie cellulaire (effets sur l'eau potable-usine) |
| David Wilson | Projet d'acquisition de la RIPRM (ne pas s'engager) |
| Ouida Moliner | Antenne de téléphonie cellulaire (déplacement) |

2015-11-02.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

2015-11-02.06

CORRESPONDANCE

La correspondance a été remise aux membres du conseil.

2015-11-02.07

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2015

Le directeur général dépose aux membres du conseil les états semestriels des revenus et dépenses au 31 octobre 2015.

2015-11-02.08

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chers concitoyennes,
Chers concitoyens,

Comme le prévoit le Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter ce rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour vous livrer les informations exigées par la loi et aussi pour vous entretenir de divers autres sujets d'intérêt.

1. LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014, INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR CE MÊME EXERCICE FINANCIER

Voici certains faits saillants qui ressortent des états financiers de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 :

- les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint la somme de 3 131 727 \$ et les charges non-consolidées se sont élevées à 3 171 341 \$;
- l'exercice financier s'est soldé par un déficit de fonctionnement non-consolidé de 39 614 \$;
- le déficit accumulé se chiffre à 116 810 \$;
- la dette nette à long terme non-consolidée se chiffre à 9 630 678 \$ et la dette nette à long terme consolidée, à 12 846 083 \$;
- les fonds réservés totalisent 819 337 \$.

Les états financiers ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c. De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Village de North Hatley au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (de sa dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, le tout, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2. LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 prévoit des investissements de l'ordre de 936 550 \$. En 2015, quelques projets ont été réalisés, notamment le remplacement de divers équipements informatiques, le remplacement d'un tracteur, la vidange des étangs aérés, l'alimentation électrique du marché champêtre et l'acquisition de mobilier urbain. Des projets ont été présentés en vue de l'obtention de subventions pour la réalisation de divers travaux au centre communautaire.

3. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

Rappelons que le budget adopté pour l'année 2015 comportait des revenus et des dépenses de l'ordre de 2 838 188 \$. Au moment de présenter ce rapport, tout nous indique que les revenus comme les dépenses seront à la hausse.

La hausse des revenus s'explique en grande partie par la perception de droits de mutation supérieure à la prévision, de même que par l'octroi de certaines subventions gouvernementales.

Quant à la hausse des dépenses, celle-ci s'explique principalement par des travaux de voirie qui ont été requis suite aux pluies diluviennes de juin et de juillet, dont certains de ceux-ci font l'objet de réclamations auprès du Ministère de la sécurité civile. L'hiver

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

rigoureux que nous avons connu, marqué par des précipitations fréquentes et par des froids soutenus et d'une rare intensité, a contribué à l'accroissement des dépenses liées à l'entretien du réseau routier et des infrastructures. Finalement, en lien avec l'élaboration d'un plan de gestion de la zone inondable et l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme pour le centre du village, des mandats ont dû être octroyés en vue de l'obtention de services professionnels divers.

Alors que l'année arrive à terme, je suis optimiste de voir les revenus et dépenses s'équilibrer. Les résultats définitifs seront connus au moment du dépôt des états financiers pour l'année 2015.

4. LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément aux exigences de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe de la rémunération et des allocations que les élus reçoivent pour l'ensemble des tâches municipales et paramunicipales qu'ils assument.

Le Maire reçoit une rémunération annuelle de 7078,68 \$ pour l'exercice de ses fonctions locales à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 3536,32 \$. Il reçoit un salaire de 2477,81 \$ pour sa participation aux activités et réunions de la MRC de Memphrémagog auquel s'ajoute une allocation de dépenses équivalant à la moitié de cette somme de 1238,90 \$.

Chaque conseiller reçoit une rémunération annuelle de 2368,17 pour l'exercice de ses fonctions à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1183,77 \$.

Un montant de 37,11 \$ est versé à chaque élu lors de sa participation à des rencontres des comités municipaux.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour souligner l'engagement des élus membres du Conseil qui offrent, semaine après semaine, une contribution digne de mention. Comme vous pouvez le constater, l'appât du gain n'a pas été un facteur déterminant dans le choix de ces personnes de s'engager au service de la communauté.

5. LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

La liste des contrats de plus de 25 000 \$ et des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque la somme de ces contrats dépasse 25 000 \$ est disponible sur demande auprès de la direction générale de la municipalité et sur le site internet de la municipalité.

6. LES RÉALISATIONS OU AMÉLIORATIONS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

En sus de l'administration courante des services, je souhaite insister sur divers dossiers qui ont suscité une attention marquée du Conseil en 2015.

- La fin des travaux de construction de l'usine de filtration et la mise en eau du réseau d'aqueduc auront hautement préoccupé les membres du Conseil et de l'administration. Après plus de douze années d'attente, nous pouvons être fiers du résultat. Les citoyens qui se sont joints à nous lors des portes ouvertes ont été nombreux à souligner leur appréciation.
- Les loisirs et la culture ont été l'objet d'une préoccupation de tous les instants. Le soutien aux organisations locales, l'accueil et l'organisation de nombreux événements, les fêtes, les concerts et autres initiatives ont permis à nos citoyens, voisins et visiteurs d'apprécier le savoir-faire local et de développer des partenariats qui seront de plus en plus bénéfiques pour l'avenir.
- Le marché champêtre a célébré quarante années d'activités en accueillant un nombre record de marchands et une fréquentation soutenue.
- Les collaborations avec l'association des commerçants et une approche renouvelée à l'égard du tourisme auront été salutaires en vue de redonner progressivement à notre municipalité ses lettres de noblesse auprès des villégiateurs.
- Le travail soutenu qu'auront requis l'élaboration du plan de gestion de la zone inondable et le programme particulier d'urbanisme s'y rattachant méritent aussi une mention. Je suis particulièrement fier du travail accompli dans un contexte où vision et innovation ont été au menu. Vous êtes nombreux à nous

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

mentionner au quotidien votre hâte de voir ce secteur valorisé. Les résultats de nos efforts vous seront prochainement soumis pour votre appréciation.

- La participation citoyenne a aussi figuré aux premiers rangs de nos préoccupations. La structure des comités municipaux fut l'objet d'une révision en profondeur et son implantation a débuté par les travaux du comité d'orientation stratégique. Au cours des prochains mois, le comité procédera à la révision des diverses démarches de planification réalisées par la municipalité au cours des dernières années. Le Conseil envisage de doter la municipalité d'une vision de développement à long terme et d'un plan d'action conséquent.

Les autres comités prendront progressivement leur envol au cours de la prochaine année.

- La représentation des intérêts municipaux au sein des diverses régies et organismes régionaux fut une préoccupation de tous les instants afin de permettre à la municipalité de demeurer au faite des plus récents développements et d'être en bonne position pour anticiper les diverses opportunités à se présenter.
- Les efforts déployés en vue d'assurer une communication toujours plus soutenue avec les citoyens, nos commerçants, les divers organismes du milieu et les municipalités voisines méritent aussi d'être signalés. Le site internet revisité, la parution mensuelle des Nouvelles du Conseil, trimestrielle de l'Info-Village, les nombreuses rencontres et échanges des membres du Conseil et de l'administration avec ces derniers, sont tous des témoignages de notre volonté de maintenir des relations bénéfiques pour le développement des services à la communauté.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des dossiers sur lesquelles se sont penchés le conseil et l'administration mais des projets parmi les plus significatifs pour le développement de notre communauté.

Bien que je me réjouisse au plus haut point des grands pas franchis en 2015, je me dois de signaler deux grandes préoccupations :

- Comme vous tous, sans doute, je suis très préoccupé par la santé financière de la municipalité. Alors que la dette publique dépasse les 21 000\$ par unité de logement, nous ne pouvons que conclure que la vapeur doit être renversée. Bien que le défi soit de taille, nous ne baisserons pas les bras. Il faudra faire preuve de créativité et d'innovation et surtout pouvoir compter sur l'appui de nos concitoyens.
- Finalement, nous avons tous été témoins de la dissension à l'égard de diverses décisions ou projets du Conseil. Mon plus grand souhait serait de voir tous les citoyens collaborer aux divers projets de la municipalité. J'invite tous les citoyens à ne pas hésiter à s'adresser aux membres du Conseil ou de l'administration pour formuler toute question ou apporter un point de vue.

Pour terminer, permettez-moi de remercier mes collègues du Conseil pour leur appui indéfectible et les membres du personnel de la municipalité qui visent, jour après jour, à vous offrir un service toujours plus personnalisé.

Merci de votre attention.

2015-11-02.09

HORAIRE DES FÊTES – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU la période des fêtes qui approche et les congés fériés s'y rattachant;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'Hôtel de ville soit fermé du 23 décembre 2015 jusqu'au 3 janvier 2016 inclusivement;

QUE les employé(e)s puissent dans leurs banques de maladie ou de temps accumulé pour le paiement des congés non payés par la municipalité.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

2015-11-02.10

**RÉGLEMENTATION D'URBANISME; PROCESSUS DE CONCORDANCE – MANDAT
À LA FIRME LES SERVICES EXP INC.**

ATTENDU l'atteinte de la phase finale d'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre du Village;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité devra modifier ses règlements d'urbanisme en vue d'assurer une concordance entre ces derniers et le Programme particulier d'urbanisme (PPU);

ATTENDU QU'il est opportun de profiter de l'exercice de concordance pour valider les divers éléments du projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU);

ATTENDU l'offre de services reçu par la firme Les Services EXP inc.;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QU' un mandat soit octroyé à la firme Les Services EXP Inc pour la rédaction des règlements d'amendement aux règlements de zonage, de lotissement et de PIIA en intégrant les éléments de concordance stricte avec le PPU;

QUE le mandat soit octroyé à la firme Les Services EXP Inc. pour un montant de six mille neuf cents dollars (6 900 \$), taxes en sus, selon les conditions prévues à l'offre de services du 2 septembre 2015;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 410.

ADOPTÉE

2015-11-02.11

**DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU KEZAR – SERVICES D'ARPENTAGE
COMPLÉMENTAIRES- OCTROI DE MANDAT À LA FIRME AVIZO EXPERTS-
CONSEILS**

ATTENDU le mandat octroyé à la firme Avizo Experts-Conseils en vue du déplacement du cours d'eau Kezar;

ATTENDU la nécessité de procéder à des relevés d'arpentage complémentaires;

ATTENDU que lesdits relevés sont exclus du mandat octroyé à la firme Avizo Experts-Conseils;

ATTENDU l'offre de services fournie à notre demande par la firme Avizo Experts-Conseils et l'opportunité d'octroyer ledit mandat à cette firme;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat soit octroyé à la firme Avizo Experts-Conseils, pour un montant de mille neuf cent dollars (1 900 \$), taxes en sus, selon les conditions prévues à l'offre de services du 7 octobre 2015;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

2015-11-02.12

**RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
– ADOPTION DES OBJECTIFS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION ET DU
PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, une municipalité régionale de comté doit établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté de la conformité du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog le 11 février 2008 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2008;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de cette Loi, la révision du schéma de couverture doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU QUE la MRC, de concert avec les municipalités locales, travaille à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis plusieurs mois et que la municipalité lui a communiqué, comme le prévoit l'article 13 de la Loi, les informations nécessaires à la révision du schéma et lui a fait part des moyens qu'elle peut prendre pour optimiser ses ressources en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a eu l'occasion de donner son avis à la MRC sur les propositions en mentionnant l'impact de celles-ci sur l'organisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, le cas échéant tel que le prévoit l'article 15 de la Loi;

ATTENDU QU'il y a lieu, tel que le prévoit l'article 16, que les actions et leurs conditions de mise en œuvre prévues au schéma révisé, traduites dans un plan, soient adoptées par la municipalité;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la municipalité du Village de North Hatley adopte le plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que le chapitre VI intitulé « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

ADOPTÉE

2015-11-02.13

PERMIS SUJET À UN PIIA – 410-412, RUE WOODWARD

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 28 octobre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été formulée afin de modifier la hauteur du 410-412, rue Woodward, le projet consistant à intégrer un toit mansardé à la toiture actuelle;

ATTENDU QUE le choix des matériaux sera le bardeau d'asphalte pour le toit, le bardeau de cèdre pour les côtés de la partie mansardée et la partie du bas demeurera tel que présentement;

ATTENDU QUE l'aspect architectural du bâtiment rénové et agrandi s'insère bien dans son environnement et a été approuvé. Une analyse a été faite et tous les critères sont respectés;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que l'ajout de deux (2) fenêtres sur la partie avant de la toiture mansardée aurait pour effet d'accroître l'aspect architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine recommande au conseil d'accepter le projet de modification de la hauteur du bâtiment et de refaire la pente du toit pour le 410-412 rue Woodward, tel que les plans présentés en date du 8 octobre 2015, tout en suggérant à la requérante d'ajouter deux (2) fenêtres sur la partie avant mansardée de la toiture;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP conditionnellement au respect de la modification demandée aux propriétaires.

ADOPTÉE

2015-11-02.14

PERMIS SUJET À UN PIIA – 91, RUE MAIN

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 28 octobre 2015;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QU'une demande a été formulée en vue de l'installation d'une enseigne (8pi²) sur mur au-dessus de la porte d'entrée du commerce situé au 91, rue Main;

ATTENDU QUE la proposition d'enseigne rencontre les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux ainsi que les normes du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au conseil d'accepter la demande telle que présentée;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2015-11-02.15

PERMIS SUJET À UN PIIA – 4225, CHEMIN MAGOG

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 28 octobre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été formulée afin d'installer une nouvelle clôture en bois (1,0m.) ainsi qu'une barrière sur la partie avant du terrain qui longe le chemin Magog;

ATTENDU QUE ce choix de clôture en remplacement de la clôture existante s'intègre bien dans son environnement;

ATTENDU QUE la nouvelle clôture respecte la réglementation d'urbanisme.

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2015-11-02.16

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES – OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SANI-ESTRIE INC.

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a demandé conjointement avec la Municipalité du Canton de Hatley une soumission pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le 22 octobre 2015 seul l'entrepreneur «Sani-Estrie inc.» a déposé une soumission;

ATTENDU QUE la soumission permet le choix entre cinq (5) options et un contrat d'un (1) an, un contrat de trois (3) ans ou un contrat de cinq (5) ans;

ATTENDU l'option 4, comportant une fréquence des collectes pour les matières recyclables et les matières résiduelles aux deux (2) semaines, les jeudis, les matières organiques, le 2^e vendredi de chaque mois de novembre à mars et tous les vendredis d'avril à octobre inclusivement et les collectes de gros rebuts trois (3) fois par année en mai, août et octobre;

ATTENDU les coûts soumis;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley octroie le contrat de collecte des matières résiduelles à la firme «Sani-Estrie inc.» pour une durée de cinq (5) ans suivant les prix unitaires soumis pour l'option no 4, soit :

| |
|-----------------------------|
| OPTION 4 |
| Matières Recyclables |

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Cueillette | 36,29 \$ |
| Transport | 24,19 \$ |
| Total | 60,48 \$ |
| Matières résiduelles | |
| Cueillette | 38,65 \$ |
| Transport | 25,77 \$ |
| Total | 64,42 \$ |
| Matières organiques | |
| Cueillette | 30,19 \$ |
| Transport | 20,12 \$ |
| Total | 50,31 \$ |
| Grand total | 175,21 \$ |

ADOPTÉE

2015-11-02.17

FOURNITURE DE SEL – OCTROI DE CONTRAT À SEL WARWICK INC.

ATTENDU QUE l'entretien des rues de la municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de quatre fournisseurs afin d'obtenir du sel de déglacage, soit : Sel Warwick inc., Compass Minerals Canada Corp., Les Entreprises Bourget inc. et Mines Seleine;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les quatre soumissions suivantes :

| SOUSSIONNAIRES | PRIX -TONNE MÉTRIQUE 2015 | PRIX 2014 |
|-------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| | LIVRÉ AU DÉPÔT | LIVRÉ AU DÉPÔT |
| Sel Warwick inc. | 82,25 \$ | 97,50 \$ |
| Compass Minerals Canada Corp. | 103,35 \$ | 99,75 \$ |
| Mines Seleine | 102,24 \$ | 104,99 \$ |
| Les Entreprises Bourget inc. | Produit pour humidification seulement | Aucune |

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat d'achat de sel de déglacage pour les chemins d'hiver à Sel Warwick inc. suivant son prix unitaire de 82,25 \$ la tonne métrique, pour environ 200 tonnes métriques, pour un total approximatif de 16 450 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635

ADOPTÉE

2015-11-02.18

FOURNITURE DE SABLE – OCTROI DE CONTRAT À F. RACICOT EXCAVATION INC.

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la municipalité nécessite l'achat de sable abrasif pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs afin d'obtenir la marchandise nécessaire, soit : Carrière F. Racicot Excavation inc., Gravière Bouchard inc. et Construction Couillard;

ATTENDU QUE les prix soumis sont :

| FOURNISSEURS | PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2015 LIVRÉ AU DÉPÔT | PRIX 2014 LIVRÉ AU DÉPÔT |
|-------------------------------------|---|-----------------------------|
| Carrière F. Racicot Excavation inc. | 9,15 \$ | 8,65 \$ |
| Gravière Bouchard inc. | 11,45 \$ | Aucune soumission reçue |

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

| | | |
|------------------------|-------------------------|--------------|
| Construction Couillard | Aucune soumission reçue | Non conforme |
|------------------------|-------------------------|--------------|

ATTENDU QUE la soumission reçue de la compagnie Carrière F. Racicot Excavation inc. est conforme;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
II EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat d'achat de sable abrasif pour les chemins d'hiver à Carrière F. Racicot Excavation inc. pour un prix unitaire de 9,15 \$ la tonne métrique, pour environ 700 tonnes métriques, pour un total approximatif de 6 405 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

2015-11-02.19

LOCATION D'UN VÉHICULE DE DÉNEIGEMENT – OCTROI DE CONTRAT À BOSSÉ & FRÈRE INC.

ATTENDU le remisage d'un des deux véhicules de déneigement de la municipalité;

ATTENDU le délai requis pour la réalisation d'un appel d'offres pour la construction d'un nouveau véhicule et la réalisation des travaux ;

ATTENDU la nécessité de procéder à la location d'un véhicule équipé des divers équipements de déneigement pour l'hiver qui approche;

ATTENDU les démarches réalisées à cette fin et les propositions reçues;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
II EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat de location soit octroyé à l'entreprise Bossé et Frère Inc., pour la somme de quarante mille dollars (40 000 \$), taxes en sus, selon l'offre de services du 20 octobre 2015.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00.

ADOPTÉE

2015-11-02.20

ADOPTION — RÈGLEMENT 2015-587 SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU la volonté du Conseil de préciser davantage les règles régissant la tenue des séances régulières et extraordinaires du conseil.

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 septembre 2015;

ATTENDU les suggestions reçues de citoyens;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
II EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement 2015-587 sur la tenue des séances du conseil, abrogeant le règlement 2003-461 soit adopté, avec les ajouts et retraits suivants, avec dispense de lecture, une copie dudit règlement ayant été remise aux conseillers qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture conformément à la loi.

- Article 12- Ajout à la suite du texte présenté : La langue d'usage lors des séances du Conseil est le français. Les informations des membres du Conseil en début de séance sont diffusées en français et en anglais. La langue anglaise sera aussi utilisée en réponse à des questions formulées en anglais lors des périodes de questions ou lorsque le contexte le requerra.
- Article 29- Ajout à la suite du texte présenté : Le Conseil peut prolonger la durée d'une période de questions, sur proposition adoptée à la majorité de ses membres, s'il le juge à propos.
- Article 32- Retrait du texte présenté : ...à la discrétion du Président.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

ADOPTÉE

2015-11-02.21

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 2015-588 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2016

Je, PAULINE FARRUGIA, dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 2015-588 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2015-11-02.22

ACCEPTATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 novembre 2015 par le Service de trésorerie :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Comptes réguliers au 2 novembre 2015: | 103 694,49 \$ |
| Paiement par prélèvement : | 30 747,13 \$ |

ADOPTÉE

2015-11-02.23

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2015-10

| | |
|--------------|---------------------|
| 8 employés : | 18 803,14 \$ |
|--------------|---------------------|

ADOPTÉE

2015-11-02.24

DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants d'un montant supérieur à 5 000 \$:

| FOURNISSEURS | DATE | FACTURE | MONTANT |
|---|------------|-----------------|-----------------------|
| CONSTRUCTION DLP INC. | | | |
| RÉFECTION DE TROTTOIRS | 2015-10-19 | 01-15262-000151 | 8 415,60 \$ |
| | | TOTAL | 8 415,60 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| EQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS | | | |
| ACHATS DE BANCS DE PARC | 2015-10-23 | 14721 | 7 463,03 \$ |
| | | TOTAL | 7 463,03 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| PAVAGES LAVALLÉE & TANGUAY INC | | | |
| PAVAGE DIVERSES RUES | 2015-10-08 | 1075 | 6 567,37 \$ |
| PAVAGE DIVERSES RUES | 2015-10-26 | 1095 | 4 378,25 \$ |
| | | TOTAL | 10 945,62 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| SCIE-B TECH | | | |
| TAILLE D'ARBRES & DE HAIES DE CÈDRES - PARCS | 2015-09-11 | 2044 | 2 299,50 \$ |
| TAILLE D'ARBRES & DE HAIES DE CÈDRES - PARCS | 2015-09-14 | 2047 | 2 874,38 \$ |
| | | TOTAL | 5 173,88 \$ |
| | | | Taxes incluses |

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 NOVEMBRE 2015

ADOPTÉE

2015-11-02.25

VARIA

2015-11-02.26

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF

| INTERVENANTS | OBJETS |
|---------------------|--|
| Paul St-Pierre | Plan de gestion et PPU (échancier) |
| Michael Rochette | Antenne de téléphonie cellulaire (opposition- sécurité et aménagement d'un chemin et coupe d'arbres) |
| M. Lavoie | Antenne de téléphonie cellulaire (justification du besoin) |
| Dominique Cyr | Bancs de parc (investissement) |
| Paul St-Pierre | Location d'un véhicule de déneigement et équipements (appel d'offres) |
| Dominique Cyr | Taille des arbres, éclairage de nuit à la plage |
| Paul St-Pierre | Réfection de trottoir sur la rue main (à la charge du propriétaire) |
| Dominique Cyr | Installation de poubelles et bacs à recyclage à la patinoire |
| David Wilson | Location d'un véhicule de déneigement et équipements (possibilités de location) |
| Dominique Cyr | Communications avec les citoyens |

2015-11-02.27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h50, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.